



LE CERCLE DE L'INNOVATION

Une nouvelle étape dans le développement du Grand Genève

Document de travail



Projet économique







Sommaire

EDITO	p.4
LE TERRITOIRE	p.6
• Le Grand Genève	p.7
• Le Cercle de L'Innovation	p.8
• Les équipement internationaux	p.9
UN PROJET ÉCONOMIQUE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AGGLOMÉRATION	p.10
• L'état des lieux	p.11
• Un territoire créatif	p.13
UN GRAND PROJET POUR UNE AGGLOMÉRATION À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE	p.14
• Les principes de développement	p.15
• 3 objectifs transversaux	p.16
6 ÉQUIPEMENT STRUCTURANTS	p.17
• Le réseau de l'innovation technologique	p.18
• La Cité Internationale des Savoirs	p.19
• Le pôle mondial de l'économie de l'immatériel	p.21
• Le pôle des échanges et du commerce international	p.23
• Cosmopolis, quartier tourné vers l'accueil international	p.25
• Le pôle d'activité dédié aux activités aéroportuaires	p.26
• Localisation envisagée pour les équipements structurants	p.27
• Le fonctionnement du Cercle de l'Innovation	p.28
STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE ET PLAN D'ACTION	p.30
• Plan d'action 2012/2013	p.31

Le Cercle de l'Innovation s'étend sur un territoire transfrontalier de 35 km². Ce projet vise à créer une synergie entre les éléments moteurs qui composent la Genève internationale, l'Aéroport de Genève-Cointrin, le CERN, les ONG et Organisation Internationales tout en s'appuyant sur le potentiel économique existant. L'objectif consiste à favoriser un développement endogène et bien sûr qualitatif.

Il était capital de définir une stratégie économique de Cercle de l'innovation portée par l'ensemble des acteurs impliqués: Canton de Genève, Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), État français, Aéroport international... Fin 2011, le groupement Partenaires Développement/SPG Intercity a donc été désigné pour mener une étude de stratégie.

Les principaux objectifs de cette étude étaient multiples :

- Préciser le concept même de Cercle de l'Innovation. Et ainsi de répondre à la question: quel positionnement économique mettre en œuvre à l'échelle de cette agglomération transfrontalière?

- Proposer des éléments de pré-programmation dans le cadre des Programmes Stratégiques de Développement (PSD) du Cercle de l'Innovation (7 PSD: CERN, ZIMEYSA, Tête GVA, Mail sud aéroport, Ferney - Grand-Saconnex, centres régionaux de Ferney et Saint-Genis/Porte de France). Et ce, afin d'assurer leur cohérence et leur complémentarité sur le plan économique.

- Définir d'ores et déjà un programme de mise en œuvre dans le cadre du PSD Ferney-Grand Saconnex, en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La mission a nécessité un travail sur la stratégie économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans sa globalité. Les analyses conduites dans la première phase ont mis en évidence l'importance d'un projet volontariste susceptible d'instaurer un jeu «gagnant-gagnant» de part et d'autre de la frontière. Il est assez vite apparu que ce territoire exceptionnel appelé «Cercle de l'Innovation» était un support privilégié pour une stratégie économique volontariste.

Il bénéficie en effet d'atouts uniques en Europe avec son aéroport international, la présence du CERN et d'un parc d'expositions à proximité immédiate d'une grande ville siège d'organisations internationales gouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) et enfin d'espaces ruraux et résidentiels de qualité. Sans compter les PME innovantes qui se développent dans de nombreuses filières côté genevois.

Le côté français n'est pas en reste. Là, la mobilisation s'appuie sur des établissements de formation supérieure, des réseaux de recherche-développement et des relations structurelles avec l'Union européenne. Le tout dans un environnement très favorable incluant les atouts tels que le CERN, l'Aéroport International de Genève (AIG), PALEXPO mais aussi le Technoparc, la ZIMEYSA...

Il est donc tout à fait pertinent de faire de ce secteur un territoire pilote en matière d'innovation ouverte. Dans ce but, un ensemble d'équipements structurants ont déjà été identifiés. Ils pourraient faire l'objet, à court terme, d'une programmation générale. Une localisation indicative desdits équipements entre les divers Projets Stratégiques de Développement (PSD) du territoire concerné est en cours de définition. Des points très importants comme le fonctionnement du Cercle de l'Innovation et la nécessaire mise en réseau des équipements structurants ont aussi été soulevés.

Un projet de localisation de la première tranche sous forme de plan-programme a été précisé. Il s'inscrit dans le cadre du PSD Ferney-Grand Saconnex. Un PSD qui s'avère décisif pour le lancement du Cercle de l'Innovation.



LE GRAND GENÈVE

- 2 pays - 2 cantons suisses – 2 départements français – 211 communes
- 2000 km²
- Environ 915 000 habitants
- 40 000 entreprises – 403 000 emplois
- Selon les prévisions, la région franco-valdo-genevoise comptera environ 200 000 habitants de plus d'ici 2030.

Les objectifs du projet d'agglomération tels que définis dans la Charte signée par l'ensemble des partenaires sont les suivants:

- une répartition des futurs habitants à 50% au centre de l'agglomération (dans le canton de Genève) et 50% en périphérie (en France et dans le canton de Vaud).
- une répartition plus équilibrée de l'emploi avec notamment 30% des créations de postes sur le territoire français, soit 30 000 des 100 000 emplois futurs, avec une attention particulière pour les emplois qualifiés.
- une réaffirmation du caractère multipolaire de l'agglomération pour consolider la solidarité transfrontalière et garantir la qualité de vie et environnementale de toute la région.



LE CERCLE DE L'INNOVATION

Le Cercle de l'innovation s'inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que dans plusieurs études et partenariats franco-suisse mis en œuvre depuis 1993, tels que:

- Livre blanc du Comité Régional Franco Genevois (1993) et sa charte d'aménagement (1997),
- Plan directeur de l'Aéroport international de Genève et sa région transfrontalière (1997-2002),
- études pluridisciplinaires du Rectangle d'or (2002-2007), périmètres d'aménagement concertés d'agglomération (PACA)

D'une superficie totale de 35 000 hectares, le territoire du Cercle de l'innovation, se situe au Nord du Grand Genève. Il réunit les grands atouts économiques de la métropole (l'aéroport et ses équipements internationaux, le CERN, les organisations internationales de Genève, la ZIMEYSA...) et de nouvelles polarités (Porte de France, PSD Ferney Grand Saconnex, PSD Tête GVA...).

Le Cercle de l'innovation propose une stratégie économique et une stratégie spatiale avec des polarités reliées par une ligne de bus structurante, puis à terme par un tramway périphérique.

Échelle 35 km²: le Cercle de l'Innovation, une ambition internationale

Révélé par l'équipe Guller Guller dans le cadre des travaux des PACA, par ailleurs maître d'œuvre du second projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le «Cercle de l'Innovation» est un projet de territoire à grande échelle qui a pour ambition de: créer une polarité économique majeure de l'agglomération genevoise. Immédiatement adossé à l'Aéroport, le «Cercle de l'Innovation» connecte trois atouts métropolitains qui constituent le caractère international de Genève: l'Aéroport international et ses équipements majeurs (autoroute, rail), les deux sites principaux du CERN et les localités de Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire-Ornex-Prévessin, dont la vocation internationale est déjà affirmée (notamment à travers la présence du Lycée international) et à renforcer, dans la continuité de la Genève internationale.

La connexion entre les pôles du Cercle de l'Innovation serait assurée dans un premier temps par une ligne de bus, puis par un tramway périphérique dès que les lieux desservis atteindront une masse critique suffisante.

Le Cercle de l'Innovation entourerait un espace agricole et naturel de 500 à 600 ha, dont l'affectation pourrait évoluer au fil du temps. Ce «Cœur vert» serait relié, par des couloirs biologiques préservés, à la campagne profonde et au Jura voisin.

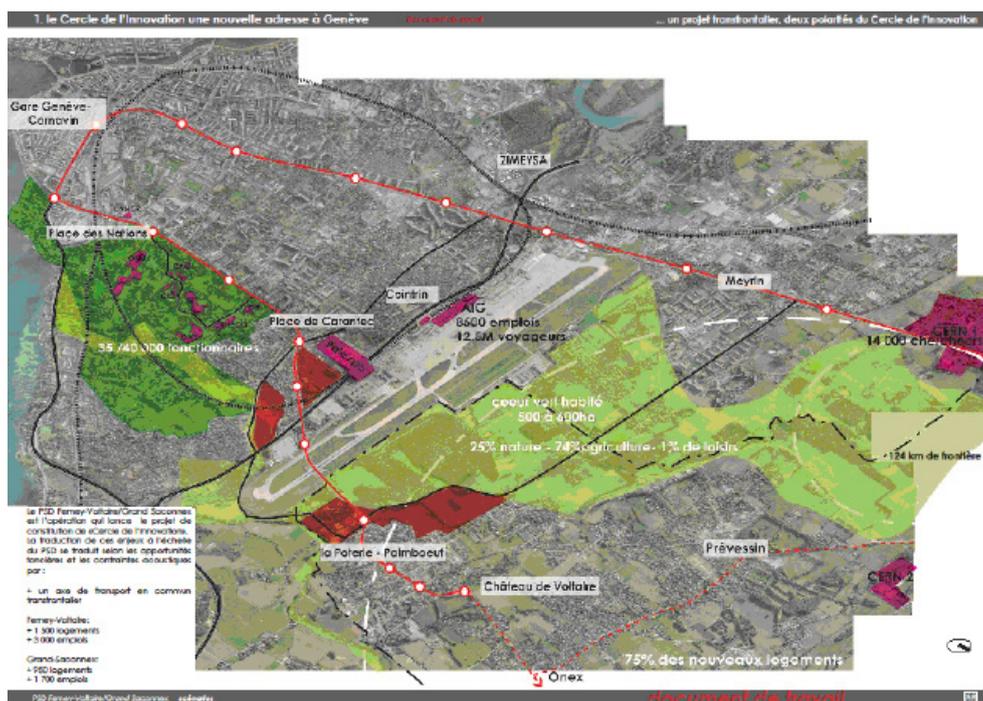
Mission d'expertise pour la construction d'une maîtrise d'ouvrage urbaine de l'agglomération franco-valdo-genevoise – Mai 2011

LES ÉQUIPEMENTS INTERNATIONAUX DU TERRITOIRE DU CERCLE DE L'INNOVATION

La rive droite du lac Léman concentre les grands pôles de l'économie de l'agglomération et dispose de 3 atouts majeurs:

- le quartier des organisations internationales : 36 organisations internationales dont l'ONU et l'OMC, 250 organisations non gouvernementales dont le CICR ou l'association du transport aérien international, et une partie des 165 représentations d'Etats étrangers à Genève. Ces organisations emploient 40 000 diplomates et fonctionnaires internationaux et 2400 employés d'ONG.
- l'aéroport international de Genève accueille plus de 13 millions de passagers par an et le pôle de congrès PALEXPO. Cet aéroport est situé à 4 km du centre-ville de Genève, le long de la frontière franco-suisse avec le Pays de Gex. De nouvelles améliorations techniques et la construction d'un nouveau terminal porteront la fréquentation à 17 millions de passagers en 2020. L'aéroport est au centre d'un pôle d'activités avec centres de congrès, halles d'exposition, hôtels et services ainsi qu'une grande partie des 600 multinationales et filiales de multinationales présentes à Genève. Ces atouts font de Genève la 5e plus importante ville de congrès d'Europe.
- le CERN, organisation européenne pour la recherche nucléaire, situé en Suisse et dans le Pays de Gex, est l'un des plus grands laboratoires de recherche fondamentale au monde. Il emploie 2500 permanents et reçoit chaque année 8000 scientifiques.

En s'appuyant sur les richesses du territoire transfrontalier, sur des années de coopération franco-suisse ainsi que sur des équipements internationaux de pointe, le Cercle de l'innovation bénéficie d'un cadre idéal.





Un projet économique adapté aux nouveaux enjeux de l'agglomération

La stratégie visant à conforter et rendre opérationnel le Cercle de l'Innovation s'appuie sur une série d'études récentes détaillant la situation économique de l'agglomération. Mais aussi sur des travaux de recherche étudiant l'évolution des grandes métropoles européennes dans le contexte de la mondialisation. Les nouvelles données issues de la crise financière et environnementale ont également été prises en compte. Des évolutions majeures ont ainsi été mises en évidence dans la façon d'aborder le développement et l'aménagement des espaces métropolitains.

Pour compléter cette analyse, environ 80 entretiens ont été réalisés avec les acteurs majeurs de l'économie du Cercle de l'Innovation.



Quartier des Organisations internationales



L'ÉTAT DES LIEUX

Les principaux résultats appliqués au projet sont les suivants:

1- Il est possible d'instaurer un partenariat transfrontalier «gagnant-gagnant» entre la France et la Suisse pour attirer des entreprises internationales. Dans un premier temps, il faudra démarrer par une phase de développement endogène s'appuyant sur l'énorme potentiel déjà en place. Ainsi que sur le développement, la promotion, la mise en réseau et la mutualisation de services de niveau international et d'outils de développement situés en France et en Suisse.

2- De plus en plus, la gestion des métropoles évolue. La gestion des habitants se tourne vers la notion d'«hospitalité» consistant à accueillir des populations et des organisations mobiles et nomades. De manière générale, l'animation culturelle, économique et ludique joue un rôle primordial dans la compétitivité et l'attractivité.

3- La mobilité dépasse très largement la question des déplacements et des infrastructures. Elle concerne l'ensemble des flux présents dans les systèmes métropolitains: les flux liés aux loisirs, à la culture et au tourisme d'affaires mais aussi les flux liés à l'économie de la connaissance et de l'information, dont les partenariats scientifiques, les échanges économiques et financiers, les échanges énergétiques. Dans ces conditions, l'attractivité et la compétitivité des systèmes métropolitains sont tout autant liées aux atouts intrinsèques des territoires qu'à la force et à la nature des relations touchant tous les types de flux évoqués. Dans cette optique, les relations entre l'agglomération genevoise, Lyon, Grenoble et l'ensemble de la métropole lémanique doivent être non seulement cultivées mais accentuées.

4- Enfin, en termes de programmation du projet, il sera nécessaire d'appliquer les bonnes articulations et la bonne combinatoire entre les différents facteurs permettant de concevoir les futurs espaces d'activités: Les équipements d'animation économique du type pépinières, incubateurs, business resorts, plates-formes technologiques; d'économie du savoir (formation, R&D, labos, services de pointe); d'accueil et d'hospitalité pour toutes catégories de publics -pas seulement les cadres supérieurs-; culturels et de loisirs; ainsi qu'un résidentiel de qualité à aussi adapté à des clientèles très diverses et en lien avec la nature. De plus, il serait opportun de mettre en place les attributs de «la ville intelligente» non seulement en terme de durabilité, mais aussi en favorisant tous les usages du numérique dans le fonctionnement urbain.



Genève continue à attirer des entreprises internationales, mais ces dernières sont de plus en plus sensibles à la conjoncture et donc délocalisables. Malgré un tissu de PME très performantes et innovantes dans plusieurs secteurs industriels de pointe, l'économie genevoise reste fortement dépendante de facteurs externes. Enfin, le coût du foncier et le manque de logements ajoutent encore à cette fragilité. Côté français, une grande partie du territoire s'appuie sur une économie résidentielle qui dépend de l'économie genevoise, avec un nombre très important de travailleurs transfrontaliers.

Il est essentiel de faire évoluer ce mode de développement en mettant l'accent sur un développement endogène tourné vers les PME et facilitant la promotion et la valorisation de l'innovation au sein d'une économie du savoir et de l'immatériel. Ce développement devrait pouvoir s'opérer de part et d'autre de la frontière, avec des passerelles et des solidarités, tant au niveau des outils que des localisations et de la nature des établissements. Quant à l'économie résidentielle, ses caractéristiques nouvelles doivent être au service de cette tendance, notamment avec des services haut de gamme et un tourisme d'affaires de classe véritablement internationale, pour une clientèle plus variée.

- Manque d'espace et coût du foncier
- Difficulté logements
- Encombres
- Départ des PME dynamiques
- Poids international affaibli

Risques partie suisse



- Facilités pour aller vers un système intégré et spatialement maîtrisé
- Mutualisation des services de pointe aux entreprises et aux personnes
- Optimisation des chaînes de valeurs économiques
- Nouvelle notoriété européenne

Apports projet commun

- Territoire essentiellement résidentiel avec beaucoup de migrations alternantes
- Etalement urbain difficile à maîtriser
- Faible mixité sociale
- Encombres

Risques partie française





UN TERRITOIRE CRÉATIF

Il est proposé de faire évoluer le territoire vers un territoire créatif propice à l'accueil d'une économie de l'innovation. Les conditions d'un développement territorial doivent répondre aux exigences suivantes :

- Faciliter la fertilisation croisée entre des savoirs provenant de milieux culturels différents
- Faciliter l'accès à des ressources de connaissances hétérogènes, et surtout faire connaître qu'elles existent et coordonner leur alimentation et leur traitement
- Faciliter le fonctionnement en réseaux, sachant que, si la région métropolitaine peut être le support actif de ces réseaux, ceux-ci sont souvent régionaux et mondiaux
- Privilégier le développement endogène
- Combiner innovation technologique et innovation marketing





Suite à de nombreux entretiens et à des comparaisons internationales, trois grands axes de développement ont été déterminés:

1- Un territoire fondé sur des formations de pointe et des processus permettant de développer des innovations dans des secteurs de pointe comptant parmi ce qui existe déjà et ce que le CERN peut aider à générer, dans un contexte de développement culturel marqué.

2- La constitution d'un pôle mondial de l'économie de l'Immatériel facilité par la présence de l'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et du Salon Mondial des Inventions.

3- Un centre de ressources et d'initiatives facilitant les innovations technologiques et de services dans le domaine du commerce international dont Genève est, avec Londres, la place mondiale. Ce centre bénéficierait de la présence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du GTSA (Geneva Trading & Shipping Association).

En établissant les liens entre ces éléments, le territoire deviendra un espace pilote en matière d'innovation ouverte. Le point commun entre ces trois axes de développement est en effet l'ambition de générer un espace favorable à l'innovation, un «territoire d'intelligence créative» s'appuyant sur:

- la proximité immédiate de l'aéroport international de Genève et de PALEXPO. Deux infrastructures qui favorisent une économie liée aux échanges de personnes (salons, foires, congrès), mais aussi au transport de marchandises à très forte valeur ajoutée (négoce international de produits de luxe) et aux relations d'affaires,
- la proximité de l'économie genevoise dans toute sa diversité,
- la création d'un cadre urbain facilité par la concentration de l'offre de formations et de PME innovantes autour d'un complexe novateur de formation continue et d'aide au management de l'innovation étudié avec le CNAM, du CERN pour les utilisateurs du LED et d'autres universités, voire d'universités d'entreprises.

Il serait souhaitable qu'une équipe d'animation territoriale, fonctionnant en réseau et disposant de moyens adaptés, soit présente sur place afin de créer des synergies entre les acteurs (voir partie «mise en œuvre»).

Enfin, il faut noter que ce projet exigeant a la vocation d'être co-construit avec un certain nombre d'acteurs économiques et scientifiques français et suisses participant directement à la définition opérationnelle du projet.

En tenant compte des évolutions du concept même de métropole, le projet propose un mode de développement s'appuyant sur une économie du savoir et de l'immatériel.



Un grand projet pour une agglomération à l'échelle de l'Europe

Le territoire du Cercle de l'Innovation bénéficie d'atouts uniques en Europe. Il a le potentiel pour devenir un territoire pilote en matière d'innovation, mettant en réseau et en résonance des équipements structurants dans plusieurs champs économiques. Parmi ses points forts: ceux de Genève mais aussi du territoire français, et ici de Rhône – Alpes, du fait de son appartenance à l'Union européenne.



Palexpo



LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT

Une priorité au développement endogène dans les secteurs à fort potentiel: négoce et commerce international, économie de l'immatériel, chimie-pharmacie et biotechs, microtechniques, etc.

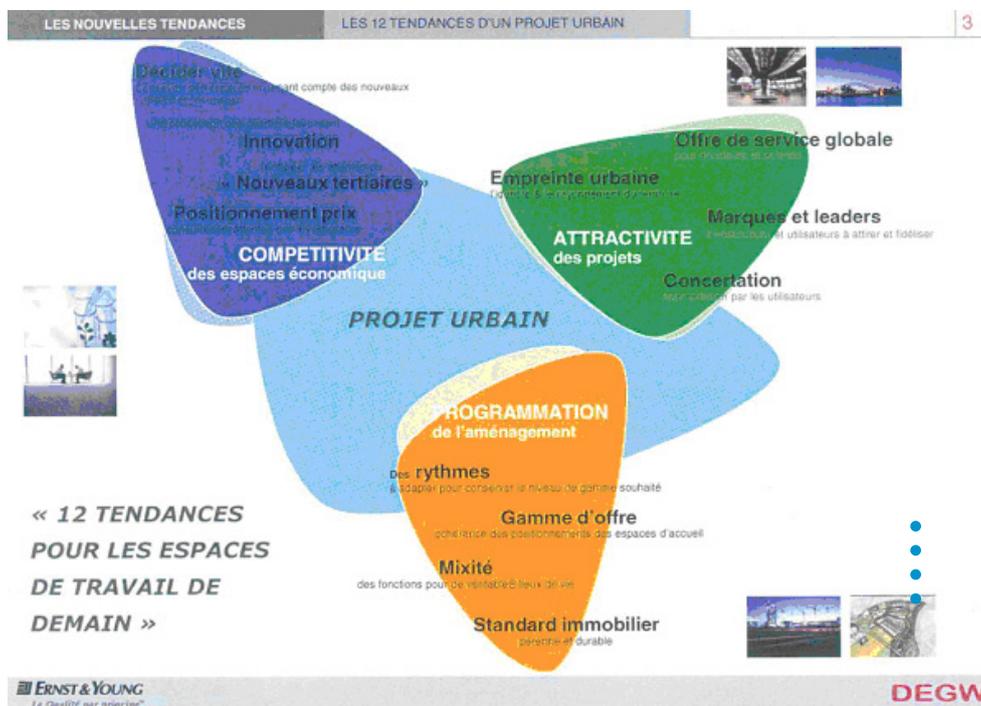
- La mutualisation transfrontalière des services d'accueil d'entreprises
- Des relations territoriales élargies, de part et d'autre de la frontière
- Ville intelligente: Innovation et créativité, y compris dans les services, droit renforcé à la mobilité, dématérialisation des échanges
- Un territoire d'accueil d'activités économiques

SEPT OBJECTIFS PROGRAMMATIQUES

Afin de déterminer les actions à mettre en œuvre pour concrétiser la stratégie économique du Cercle de l'innovation, des objectifs programmatiques ont été identifiés.

Ces objectifs ne se traduisent pas uniquement par des équipements ou de l'immobilier, mais aussi par des avancées organisationnelles qui peuvent, dans certains cas, s'avérer décisives

- Renforcer les fonctions d'accueil touchant les entreprises, les visiteurs, les touristes mais aussi les étudiants, ces derniers étant «porteurs d'image et de projets pour l'avenir»
- Mutualiser, rendre plus lisible et renforcer les services d'appui au développement endogène des petites et moyennes entreprises innovantes: financement, ressources humaines, aide à l'export, aide à l'innovation, promotion des territoires, aides à l'immobilier... Autant de services qui doivent progressivement devenir transfrontaliers
- Faciliter l'accès aux services, notamment à travers la dimension internationale. Mais aussi les renforcer, en cas de faiblesses
- En prenant appui sur des secteurs où les énergies se mobilisent, conforter un «territoire d'intelligences créatives»: «Clusterisation», autrement dit rapprochement entre entreprises d'une même filière et mise en relations avec R&D et enseignement supérieur, éducation, culture, relations avec les réseaux régionaux et européens...
- Accentuer toutes les formes de dématérialisation des échanges dans les activités telles que le négoce et la finance, multiplier les «portes d'entrées» pour les flux dématérialisés, être moteur dans la sécurisation des échanges
- Multiplier les innovations environnementales dans la gestion des territoires



Les tendances des projets urbains (source Ernst & Young)

TROIS OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Mieux répartir le développement sur les territoires et réduire les inégalités
- Donner toute sa place à l'AIG (Aéroport International de Genève) dans le projet, notamment en gérant ses impératifs de croissance et de qualité
- Aller vers des modes de gouvernance plus intégrés

Les principes de développement étant définis, sept objectifs programmatiques apparaissent. Parmi eux: le renforcement des fonctions d'accueil sur le territoire ou encore la volonté affirmée d'accentuer la dématérialisation des échanges.



Six équipements structurants de la stratégie économique du Cercle de l'Innovation

Dans cette programmation, quelques équipements structurants du Cercle de l'Innovation ont été mis en avant. Dans les pages qui suivent, ils font l'objet d'une description détaillée et d'une recherche d'optimisation en vue de leur localisation. Des études spécifiques réalisées ultérieurement détermineront le projet économique de chaque équipements, dans l'attente de réalisation de ces études, les noms cités sont provisoires :

1- Le Réseau de l'Innovation technologique: il s'agit d'un réseau d'espaces d'accueil et de services dédiés aux activités technologiques de pointe: «Cloud computing», nouveaux matériaux supraconducteurs, santé et imagerie médicale, chimie-pharmacie, microtechniques, etc.

2- La Cité Internationale des savoirs/Campus Avenir: ce complexe éducatif professionnel doté d'outils de communication performants fera le lien avec tous les processus de valorisation de l'innovation ainsi qu'avec la culture scientifique et technologique.

3- Le Pôle de l'économie de l'immatériel: en partenariat avec l'OMPI, il offrira des services internationaux en matière de brevets, de propriété intellectuelle et de sécurité des échanges dématérialisés (y compris formations spécifiques).

4- Le Pôle des échanges et du commerce international: au sein duquel pourraient potentiellement s'établir des institutions en lien avec le respect de la directive «Reach», sur le territoire français, à proximité immédiate des grandes sociétés de trading et de shipping, centre de ressources, outils de formation spécifiques. Montage possible d'un Port Franc lié aux hautes technologies et d'un équipement phare pour les échanges internationaux.

5- «Cosmopolis»: un quartier multifonctionnel tourné vers l'accueil international, et permettant une diffusion à l'ensemble du Cercle de l'Innovation.

6- Le Pôle d'activités dédié aux activités aéroportuaires.



I. LE RÉSEAU DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Dans de nombreux secteurs technologiques de pointe, des dynamiques sont à l'œuvre visant à constituer des groupes d'entreprises, à lancer de nouvelles sociétés innovantes, à tisser des liens avec des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, à mobiliser les outils existants d'aide au développement, etc.

Les secteurs concernés sont: ceux du «Cloud computing», des «data centers» et technologies de l'information, des biotechnologies, des «cleantechs», des microtechniques, de l'imagerie médicale, de la chimie et de la pharmacie, des nouveaux matériaux supraconducteurs, de l'hadronthérapie (technique innovante de radiothérapie pour lutter contre le cancer)...

Ces dynamiques sont nées côté genevois. Cependant, dans de très nombreux cas, des liens ont été établis avec des entreprises, des universités et des outils rhônalpins (à Lyon, Grenoble ou Annecy). De quoi favoriser l'inscription dans des programmes européens, d'ailleurs encouragée.

L'idée de base consiste, en relation étroite avec les outils de développement existants, à appuyer des initiatives dans le but de renforcer les actions des secteurs les plus intéressés par des équipements et services adaptés. Évidemment, la relation avec le CERN sera chaque fois que possible privilégiée.

Ci après, quelques projets susceptibles d'intégrer le Réseau Innovation:

- Un centre de ressources international lié au CERN et destiné aux différents pays membres et contributeurs
- Un incubateur lié aux activités du CERN
- Un incubateur lié au «Cloud Computing»
- Une pépinière d'entreprises (CEEI-Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation)
- Un hôtel d'entreprises et d'activités high-tech
- Un parc d'activités scientifiques et technologiques

D'autres projets déjà en cours pourraient intégrer ce réseau:

Divers mouvements sont d'ores et déjà à l'œuvre au sein de l'économie de l'agglomération. Certains s'inscrivent dans la logique du «Cercle de l'Innovation». Comme le campus Santé du Grand-Saconnex, la pépinière montée par Richemont sur son site de la ZIMEYSA (baptisée Campus genevois de haute horlogerie, il s'étendra sur 30 000 m² et sera intégralement financé par le groupe Richemont).

De plus, des opérations situées en dehors du territoire pourront avoir intérêt à s'inscrire dans cette démarche de mise en réseau des technologies de pointe via des relations transversales entre filières.





II. LA CITÉ INTERNATIONALE DES SAVOIRS

La Cité internationale des savoirs sera un pôle de compétence dédiées au transfert de la connaissance et à l'innovation. Et ce, en lien avec les grands équipements de l'agglomération (quartier des organisations internationales, aéroport, CERN...). Ce pôle se développera sur 10 hectares environ.

Ce complexe «Education Hub» a pour objectif de fournir à l'agglomération genevoise, et au-delà à la Région Rhône Alpes, un espace-ressources de portée internationale concernant la formation liée à tous les pôles d'excellence de l'Agglomération; d'offrir un appui aux processus de management de l'innovation pour les filières de pointe déjà implantées sur le territoire transfrontalier; d'accueillir à titre temporaire ou permanent des universités publiques ou privées, y compris des universités d'entreprises. Cet outil a vocation à travailler en réseau avec d'autres outils poursuivant des objectifs similaires. Il devra comprendre des services mutualisés de vidéoconférence, des cabines de traduction, des salles de conférences, etc. Ainsi que tout ce qui permettra de renforcer l'attractivité internationale du site.

La réussite de ce pôle de compétence résidera dans des interactions fortes et des collaborations avec les équipements majeurs du territoire et particulièrement le CERN.

Quelques pistes de travail

Dans le cadre de la préfiguration de la Cité Internationale des Savoirs, quelques pistes de travail ont été identifiées:

- Une université des universités d'entreprises (ce concept proposé par Anne Renaud Coulon est susceptible de prendre place au sein du Hub)

Emergent, le concept d'université d'entreprises a besoin de se structurer, de standardiser les procédures et de se nourrir du partage d'expériences au sein d'un réseau.

Ferney-Voltaire pourrait accueillir une «université des universités d'entreprises». Ce rendez-vous serait l'occasion pour les entreprises de se confronter, de favoriser la professionnalisation, de faire émerger des synergies entre les universités d'entreprises. Ce pourrait être un lieu de R&D, où seraient mises en avant les procédures proposées dans les différents pays. L'objectif pourrait être, à terme, de proposer des certifications.

Pour l'heure, un tel projet n'existe pas. Pour ce type d'université une localisation en France, à proximité de Genève prendrait tout son sens. Puisqu'il s'agit justement de créer un lieu, centre d'un réseau mondial, où se rejoindraient les universités d'entreprises de tous les pays qui en possèdent.

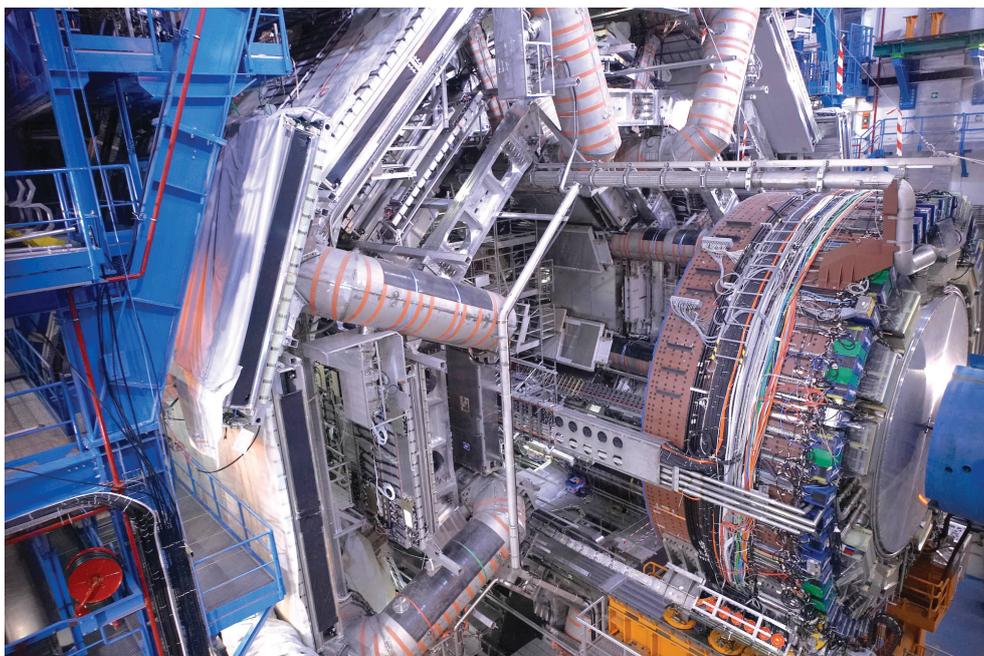
Il s'agit d'une piste intéressante mais à l'état d'ébauche à ce jour. Une étude de marché et une étude de faisabilité seraient nécessaires afin de confirmer le besoin et la viabilité d'un tel modèle économique. Un tel projet devra être élaboré avec le canton de Genève car il s'inscrit parfaitement dans une stratégie de développement économique basée sur l'économie de l'innovation.

Ce concept pourrait faciliter l'implantation de centres privés de formation d'entreprises, compte tenu de la densité des firmes internationales présentes dans un périmètre restreint.

- *Projet Complémentaire dans l'Atelier Lambert à Ferney-Voltaire: réalisation d'un Institut International du Livre et de la Librairie, attaché à la prestigieuse adresse du château de Ferney-Voltaire.*
- *Coopération avec le cluster Alp ICT avec l'opportunité du développement de la filière informatique en partenariat avec le CNAM.*
- *Collaboration entre des instituts de formation et le CERN.*

Pour répondre aux besoins des entreprises romandes actives dans le domaine des TIC, mais aussi au-delà, dans la mesure où cette filière s'étend à tous les autres secteurs d'activité, cette problématique de la formation et de l'adéquation Formations/Besoins des entreprises a été identifiée au sein du cluster comme LA problématique forte de 2012.

- *Coopération avec un incubateur du CERN*
- *Formation de professionnels de la santé*
- *Formation des travailleurs des organisations humanitaires (en relation avec la Cité de la Solidarité Internationale)*



III. LE PÔLE MONDIAL DE L'ÉCONOMIE DE L'IMMATÉRIEL

Genève, de par la présence entre autres de l'OMPI, est le siège mondial par excellence de toutes les activités liées à la propriété intellectuelle. De plus, la Suisse fait figure de premier pays au monde en matière d'innovation. L'enjeu majeur consiste à valoriser ces innovations dans notre région et à éviter leur fuite vers d'autres pays. En effet, les porteurs de projets innovants ayant étudié à Genève ou ayant participé aux travaux du CERN se relocalisent, une fois leurs études ou leurs recherches terminées, dans d'autres pays (pas forcément d'ailleurs dans leur pays d'origine). On assiste aussi, au sein de grandes entreprises, à la délocalisation totale ou partielle des activités de R & D. L'enjeu est donc de pouvoir attirer des entreprises innovantes dans la région et surtout de les maintenir sur le territoire. La problématique est la même en ce qui concerne les capacités de développement endogènes existantes. Ce qui a été évoqué précédemment y contribue déjà fortement. Mais l'existence d'un pôle de l'économie de l'immatériel serait également un facteur décisif. Ce pôle pourrait s'appuyer sur un triptyque OMPI, CERN et UNIGE .

S'ajoutent à cela deux autres éléments favorables:

1- Genève accueille de nombreux professionnels compétents en matière de propriété intellectuelle. Une grande partie de ceux qui œuvrent en Suisse romande et dans les régions limitrophes est regroupée au sein d'une Association, nommée AROPI et membre observateur de l'OMPI. Nombre d'entre eux sont aussi membres de l'Association Internationale pour la Protection de la Propriété Intellectuelle (AIPPI); leur activité est directement liée au développement de l'innovation sur le territoire; ils sont de fait intéressés par le projet du Cercle de l'Innovation.

En effet, malgré la globalisation de l'économie et des échanges, le domaine du conseil en matière de propriété intellectuelle est sensible à l'importance du contact local. Il n'existe pas d'autres pôles géographiques majeurs reconnus pour la propriété intellectuelle. Les cabinets américains se sont montrés précurseurs pour les sociétés biotech, mais cette avance s'estompe. En Europe, l'Office Européen des Brevets est basé à Munich. Le système européen actuel des brevets inclut également la Suisse et le fait de ne pas être membre de l'Union européenne ne constitue pas un inconvénient. Mais il est important de souligner qu'un projet de brevet communautaire est à l'étude. S'il venait à être adopté, la position de la Suisse deviendrait plus problématique. D'où l'intérêt d'une bilocalisation des structures concernées.

2- La tenue sur Genève d'un Salon des inventions qui se tient à PALEXPO. Les inventeurs viennent à ce salon afin de commercialiser leurs trouvailles. Chaque année, sont présents environ 750 exposants, 600 journalistes et 30 pays. Le Salon est patronné par la ville de Genève, l'État, la Confédération et l'OMPI. Et, chaque année, une cinquantaine de prix sont décernés soit par le jury du salon, soit par des jurys décernant leur propre prix (l'OMPI par exemple).

Sur ce salon, industriels, financiers et commerciaux sont à la recherche de produits car ces derniers durent actuellement 3 ans. La recherche de nouveautés est permanente. Dans ce domaine, rien ne vaut le contact humain. Les financiers viennent incognito et demandent parfois une veille sur certaines inventions.

En recherche permanente, les investisseurs sont prêts à s'engager financièrement pour accompagner un entrepreneur. Les «capitaux-risqueurs» sont soit des entreprises soit des personnes physiques. La FONDETEC, la FONGIT, et plusieurs outils d'aide à l'innovation genevois sont partie prenante dans ce salon.

C'est au final le projet global de Cercle de l'Innovation, riche de toutes ses fonctions et créateur de liens entre les pôles, qui paraît pertinent. Les professionnels insistent sur ces interrelations et sur la confection d'un package de services à offrir aux innovateurs. Ce package, qui proposerait tous les services d'aide à l'innovation incluant la formation et les locaux adaptés, pourrait s'étendre au logement, au transport, etc.

Le pôle mondial de l'économie de l'immatériel est donc un élément clé du projet d'ensemble qui doit pouvoir offrir tous les services internationaux requis en matière de brevets, de protection de la propriété intellectuelle.

Dans un premier temps, sont prévus une Maison de la propriété intellectuelle mise en place par les Associations concernées ainsi qu'un immeuble tertiaire accueillant les professionnels qui souhaitent soit une implantation européenne, soit une extension de surface. Un bâtiment de 10 000 m² environ est envisageable.



Quartier des Organisations internationales



IV. LE PÔLE DES ÉCHANGES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Genève est l'une des premières places mondiales du commerce international pour les matières premières. Outre la présence de l'OMC, elle détient des positions fortes dans l'ensemble des domaines clés que sont la banque, le trading, l'affrètement maritime, les contrôles et la surveillance.

Créée en 2006, une association professionnelle, nommée GTSA (Geneva Trading and Shipping Association) regroupe les différents acteurs des métiers du commerce international de matières premières et de l'affrètement. Elle concerne des banques, des traders, des armateurs, des courtiers, des sociétés de surveillance et de contrôle.

L'idée de disposer d'un espace transfrontalier pour le développement de certaines activités est apparue fort intéressante. L'aspect fiscal ne semble d'ailleurs pas poser de problèmes particuliers aux entreprises concernées. Les pistes retenues pourraient être:

- Adaptation à la directive européenne «REACH»: la plupart des sociétés de négoce et d'affrètement sont des entreprises implantées en Europe et donc soumises à cette législation spécifique. Il serait donc intéressant d'étudier une potentielle localisation d'institutions en lien avec cette législation, sur le territoire français, à proximité immédiate de Genève et donc des grandes sociétés de trading et de shipping implantées côté Suisse.
- Formation: le GTSA collabore déjà avec l'Université de Genève dans le cadre de formations spécifiques aux métiers liés au négoce.
- Recherche & Développement: la présence d'entreprises actives dans les matériaux sur les territoires suisse et français devrait générer un pôle de recherche lié à l'élaboration de nouveaux matériaux.
- Événements: Genève n'héberge pas d'événements d'ordre mondial liés au négoce. A titre d'exemple, «l'International Petroleum Week» se tient tous les ans à Londres. Et ce, alors que la plupart des intervenants viennent de Genève. A ce sujet, une coopération avec PALEXPO pourrait s'avérer profitable à tous

Ces développements pourraient se traduire - à court terme, par un espace d'activités accueillant des institutions facilitant la confection des dossiers «Reach», mais aussi par un immeuble abritant des extensions d'entreprises de négoce. On peut envisager pour les deux éléments (fortement liés l'un à l'autre) environ 15 000 m² (à vérifier par une étude de marché).

Deux autres équipements complémentaires pourraient aussi être étudiés:

Un Port Franc des hautes Technologies

Le Port Franc Genevois serait prêt à créer une succursale française dans le secteur de Gex sur une zone de 25 à 30 000 m² à condition qu'un accord soit trouvé sur la suspension des droits de douane et de TVA ainsi que la suppression des limitations de temps.

De plus en plus, les activités des Ports Francs ne se limitent pas au stockage: toutes les manipulations destinées à assurer la conservation de la marchandise durant l'entreposage sont possibles.

Certains Ports Francs, compte tenu des spécificités de leur clientèle, se doivent d'offrir des infrastructures particulières et des services complémentaires.

Dans notre cas, le Port Franc voit l'émergence d'un nouveau marché pour les entreprises négociant des technologies futures. Elles sont intéressées pour s'implanter près de l'aéroport afin de diminuer les coûts de transport et d'augmenter la rapidité d'exécution: c'est le cas de certains produits électroniques et des biotechnologies. Il s'agirait donc de réaliser un tel complexe en liaison avec les nouvelles activités de l'agglomération.

Le «Connecticum»

Le CONNECTICUM était l'équipement symbole proposé en 2002 dans le projet «Rectangle d'Or/Genève-Voltaire». Il retrouve ici toute son actualité grâce au projet économique du cercle de l'Innovation.

Illustrant le fonctionnement de la net-société, il met en réseau de manière attractive via des bornes interactives, des murs d'images, des représentations virtuelles, les autres grands équipements du site existants ou à créer (PALEXPO, WTC, Campus Avenir, le Globe de l'Innovation...), d'autres équipements culturels, etc.

C'est aussi un centre permanent d'animation de la métropole franco-genevoise, accueillant dans des installations adaptées: des expositions temporaires, des rencontres internationales de Genève, des forums-débats, des manifestations de coopération et d'échanges culturels ou économiques.

Le WTC 3

Cet équipement original tourné vers les besoins du e-commerce international avait fait, en 2005, l'objet de négociations avancées.



• • • •

V. «COSMOPOLIS»: QUARTIER MULTIFONCTIONNEL TOURNÉ VERS L'ACCUEIL INTERNATIONAL

Ce concept a été mis en avant en 2005-2006 en relation avec les négociations sur les financements européens et le bon usage des aides. Il faudra actualiser le mode de financement pour savoir si dans les programmes prochains, on retrouve des dispositions analogues. Mais ce qui paraît important dans le cadre du cercle de l'Innovation, c'est de définir avec des utilisateurs futurs un produit d'aménagement tourné vers les besoins de l'accueil international. On peut penser à une première opération pilote, dont les principes directeurs seraient reproductibles. Cette opération prend place au sein du PSD Ferney-Grand Saconnex (une description plus détaillée suit).

La construction d'un quartier ayant pour vocation d'accueillir des résidents internationaux comprendra des logements, des bureaux... qui seront financés par des fonds privés mais également des superstructures dont certaines pourraient bénéficier de fonds européens (du type Programme Interreg III A-A vérifier). S'ajouteront des équipements culturels (ateliers d'artistes et salle de musique contemporaine), puis, à terme, un nouveau centre sportif pour internationaux et locaux, des crèches, des bureaux pour ONG.

Un tel quartier se devra:

- d'être évidemment un écoquartier,
- d'être international et donc de disposer d'informations nombreuses et pédagogiques sur l'accès aux services publics et de prendre en compte d'éventuelles difficultés liées à la langue,
- d'être multifonctionnel et donc de ne pas se limiter aux fonctions résidentielles, mais d'inclure autant que possible des activités productives ou quaternaires (formation, recherche...), et aussi de mélanger des populations diverses,
- de fonctionner avec tous les ingrédients de la Ville intelligente et durable
- d'être particulièrement attentif à l'urbain tant dans l'aménagement de l'espace public que dans les équipements publics et privés de proximité.

Il est tout à fait envisageable que plusieurs quartiers de ce type figurent au sein du Cercle de l'Innovation; mais, en tout état de cause, on a intérêt à se démarquer d'opérations traditionnelles de réalisations résidentielles classiques (voir labellisation dans la quatrième partie)

VI. LE PÔLE D'ACTIVITÉS DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

Cette Zone d'activités (il pourrait y en avoir plusieurs) est importante pour le bon fonctionnement de l'ensemble du projet. Elle accueillerait à la fois:

- des activités pouvant ou devant sortir de la plate-forme actuelle,
- de nouvelles activités accompagnant –comme c'est le cas ailleurs- la croissance prévisible du trafic.

Il faudra évidemment approfondir les besoins par une étude de marché spécifique précédant une consultation de promoteurs. Nous savons d'ores et déjà que les besoins sur ces deux axes existent. A partir des constats effectués à Orly, au Bourget et à Roissy, on peut les estimer, pour la première tranche, à 25 000 m² (sans risque majeur)

un exemple avec les réalisations de SEGRO (Slough Estates Group), un grand développeur européen spécialisé sur le sujet:

Carré des Aviateurs au Blanc Mesnil près du Bourget

Ce parc d'activités compte aujourd'hui 35 000 m² de surfaces développées en dix bâtiments entièrement loués à des PME-PMI de maintenance aéronautique, de petite mécanique, de commerces de gros... à la recherche de surfaces flexibles, bien situées et de qualité. Avec une approche de «clés en main» locatif pour l'intérieur des bâtiments, les immeubles sont adaptés aux besoins de nos utilisateurs. Après une phase de lancement, il est usuel que l'environnement devienne majoritairement tertiaire.

Le concept innovant et original de SEGRO consiste à proposer un espace divisible en lots de tailles différentes, de 700 à 5500 m²; Auquel s'ajoutent des services communs à l'intérieur du Parc.



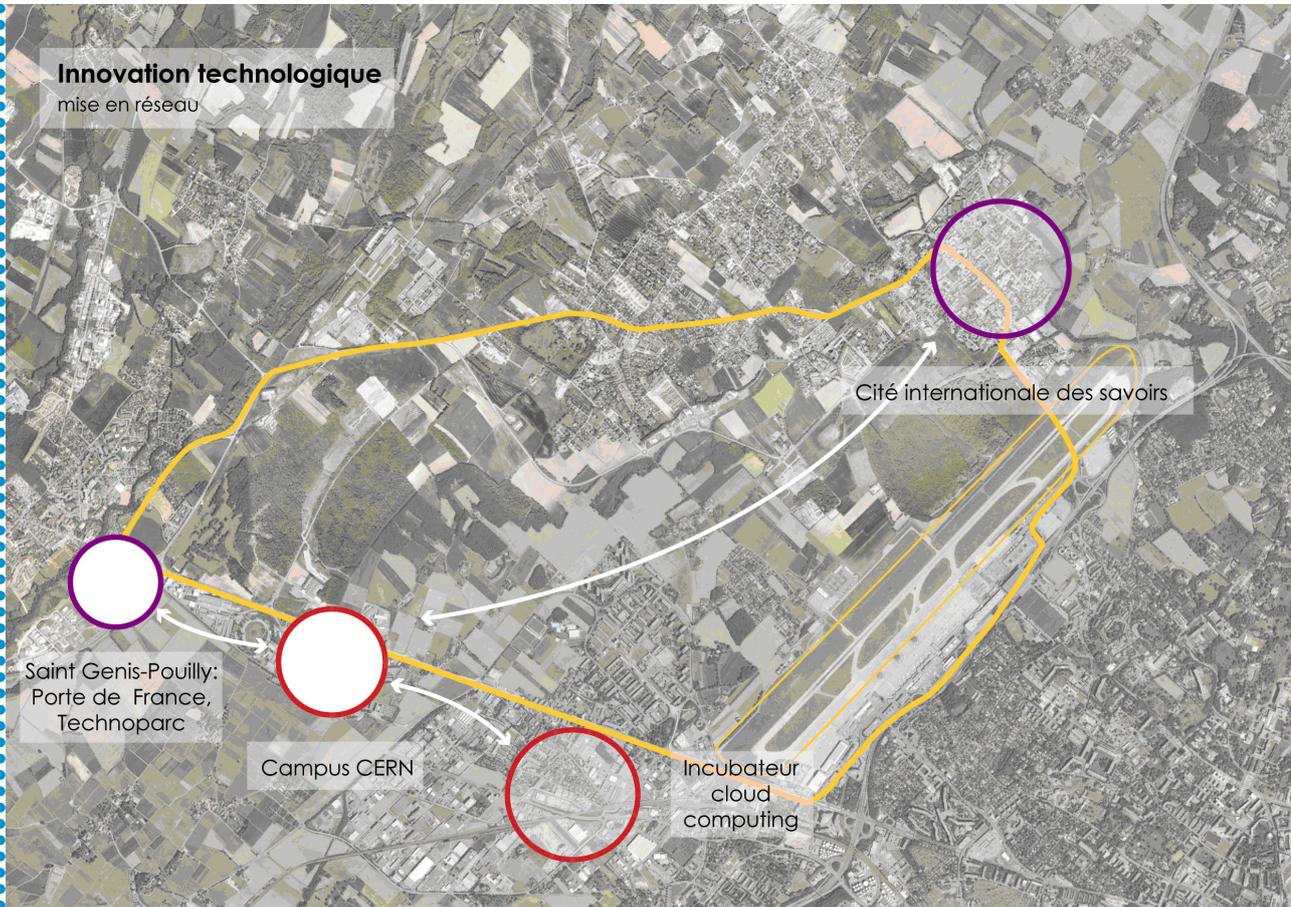
LOCALISATION ENVISAGÉE POUR LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS: LE CERCLE DES ADRESSES

Lors de l'étude réalisée par Güller & Güller, la notion d'adresse a été mise en avant (Cercle des adresses) car elle est fréquemment employée en marketing immobilier; on désigne par là soit un lieu connu qui peut servir de référence, soit un site nouveau à dénommer dont les qualités garantissent une identification pour des développements futurs.

Une esquisse de positionnement des 6 équipements a été réalisée. Les études futures relatives aux projets économiques de chaque équipements permettront de valider les emplacements adéquats.

Adresses Équipements structurants	ZIMEYSA	CAMPUS CERN	SAINT GENIS Porte de France/ Technoparc	GRAND SACONNEX-AEROPORT	FERNEY-VOLTAIRE PREVESSIN
Réseau Innovation ²	●	●	●		●
Cité internationale des savoirs		●	●		●
Pôle de l'Immatériel		●	●	●	●
Pôle des Échanges	●			●	
Quartiers internationaux multifonctions			●		●
Activités de services aéroportuaires				●	●

CHAQUE FAMILLE D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS PEUT SE RETROUVER DANS PLUSIEURS ADRESSES DU CERCLE DE L'INNOVATION



Exemple de positionnement des équipements

Une fois les six équipements structurants définis, il s'agissait non seulement de détailler leurs caractéristiques mais aussi de se pencher sur leurs localisations futures et sur les relations entre eux.



Stratégie de mise en oeuvre et plan d'action

La réussite de la stratégie économique du Cercle de l'innovation passe par:

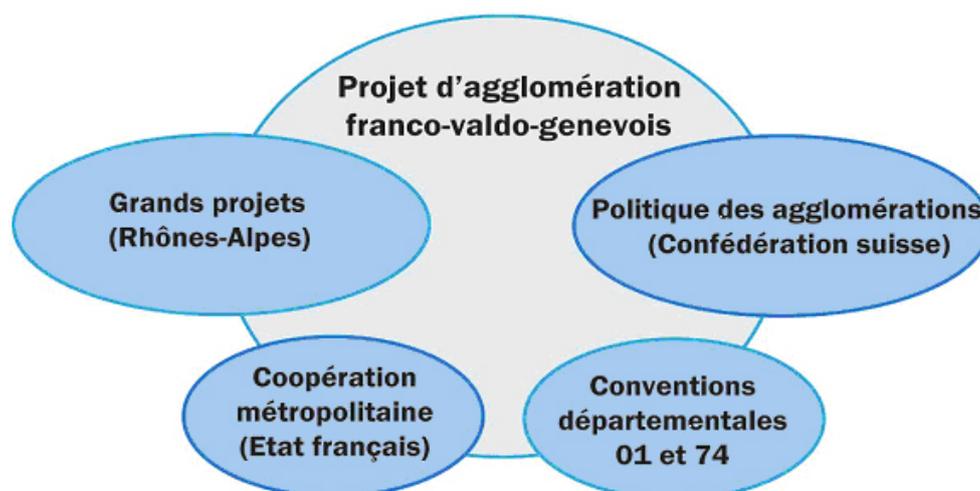
1- La poursuite de la définition du projet économique, ainsi que la définition d'une labellisation des programmes essentiels permettant d'inclure en amont ces relations et ces recherches de synergies

2- La mise en place d'une équipe d'animation scientifique et économique œuvrant au niveau de l'ensemble du projet («Ingénierie douce»). C'est elle qui approfondira les besoins de chaque maître d'ouvrage et de chaque gestionnaire et qui tentera de trouver les meilleures solutions en termes de coopération et de mutualisation des moyens (voir partie mise en oeuvre)

Les éléments à prendre en compte pour la définition de la stratégie de mise en oeuvre

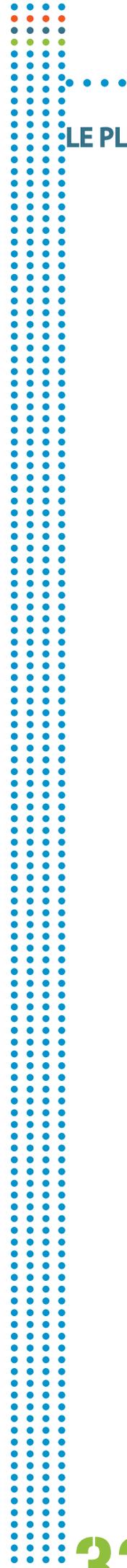
L'organisation mise en place pour la mise en oeuvre du Projet d'agglomération

Cette organisation doit tenir compte en premier lieu des politiques contractuelles dont le schéma ci-dessous représente le cadre général. Il faudra veiller à ce que ce cadre partenarial soit pleinement utilisé pour la suite. La constitution prochaine d'une Eurocité «Grand Genève», dotée d'un exécutif et s'appuyant sur les dispositifs de métropolisation en cours dans les deux pays, pourrait considérablement accélérer les projets en cours.



D'autre part, au niveau opérationnel, chaque PSD, et notamment celui de Ferney-Grand Saconnex, fonctionne à travers sa propre organisation.





LE PLAN D' ACTIONS POUR UNE PÉRIODE DE PRÉFIGURATION 2012-2013

Il est proposé un Plan d'Actions pour une période à court terme qui soit en même temps une période de préfiguration du projet d'ensemble. Cela signifie qu'à l'issue de ces 18 mois, un bilan du plan d'actions sera effectué, notamment afin de réaliser les réajustements nécessaires et de définir des solutions pérennes. Dès cette période de préfiguration du plan d'action, un accord politique de fond entre les acteurs politiques concernés devra être trouvé.

Ce Plan d'Actions (avec un nombre d'actions volontairement limitées durant cette période) s'organise autour de trois axes:

1- Le projet Cercle de l'Innovation dans son ensemble

Montage d'un groupe de travail partenarial «Cercle de l'Innovation»

Il est important de déclencher le partenariat concernant le projet économique autour de deux exigences:

- les acteurs économiques concernés devront être associés en amont. Et ce, afin de participer aux grandes orientations, de donner leur avis sur les choix essentiels et, si possible de faire des propositions de programmes de développement. En dehors des administrations de part et d'autre de la frontière et de l'ARC, seront concernés l'AIG, PALEXPO, le CERN, les CCI, l'ADE, la FTI, la FIPOI, l'UNIGE...

- le projet scientifique proprement dit de promotion de l'innovation ouverte pour plusieurs secteurs d'activité, de la valorisation de l'innovation de services, d'éventuels programmes de recherche à lancer et des formations à mettre en place tant au niveau de certaines thématiques que sur le management de l'innovation de manière transversale, avec notamment l'UNIGE, le CERN, le CNAM national, l'UNITRA, voire l'EPFL.

Pour des raisons de simplicité, durant la période de préfiguration, un seul groupe partenarial sera constitué incluant progressivement deux sous-groupes. Ce groupe partenarial peut d'ailleurs faciliter des accords à 2 ou à 3, notamment ceux concernant le montage des équipements structurants.

Il est proposé de démarrer immédiatement par un groupe de travail incluant le CERN, l'UNIGE, l'AIG, PALEXPO, le CNAM, les CCI et les structures de développement du côté français et du côté genevois. Au fur et à mesure des travaux, ce groupe pourra s'élargir.

Remarque importante sur l'équipe d'animation territoriale

Comme indiqué précédemment, il sera nécessaire de créer une équipe chargée en amont de l'animation du territoire d'accueil du projet «Cercle de l'Innovation». Dans tous les projets identiques, une équipe similaire existe. Cette équipe serait chargée de:

- Organiser l'accueil des entreprises et des personnes
- Structurer la mise en réseau des équipements
- Monter les services mutualisés utiles aux entreprises et, le cas échéant, faciliter l'accès aux services existants
- Prendre en charge l'animation économique et scientifique (événements-business, conférences internationales, liens entre expos, congrès et activités des entreprises, etc.)

Les responsabilités de l'équipe pourraient être étendues au marketing territorial.

Ingénierie financière du projet

Certaines négociations peuvent concerner tous les PSD composant le Cercle de l'Innovation. Il y a trois sujets à traiter à cette échelle:

- l'accès aux financements européens et les programmes qui pourraient y souscrire. Une cellule ad hoc devrait aider les maîtres d'ouvrage concernés. L'appel aux financements de la Banque Européenne d'Investissement devrait aussi faire partie de cette mission

- la constitution d'un Fonds de développement franco-suisse dédié aux grandes infrastructures du Cercle de l'Innovation

- l'aide aux entreprises innovantes (Start-up, spin-off, PME innovante...).

Il s'agit avant tout de venir en appui à l'existant et de préciser les conditions d'accès plutôt que d'une véritable création.

Approfondissement du projet économique et mise en place d'un dispositif de labellisation

Le projet économique opérationnel du Cercle de l'innovation doit être approfondi au niveau des pôles structurants afin de déterminer précisément:

- le type d'entreprises ou d'organismes ainsi que leurs interactions
- le projet de développement économique de chaque pôle
- le lien avec les autres pôles du Cercle de l'innovation et l'extérieur

Sur cette base, une labellisation «Cercle de l'innovation» pourra être mise en œuvre.



Un label pour le Cercle de l'innovation

Il s'agit de valoriser les contributions exemplaires à la construction du Cercle de l'Innovation, d'afficher et de renforcer une identité métropolitaine, la labellisation se devant traverser la frontière. Le label sera également un outil formidable de création d'un réseau.

Labéliser les projets contribuant au Cercle de l'Innovation permettra d'édifier le projet urbain en impliquant différentes catégories d'acteurs: les décideurs, les professionnels, les agents économiques et la société civile.

Des réalisations immobilières, des aménagements paysagers, soit des programmes d'animation scientifique ou économique et des outils contribuant au projet d'ensemble pourront être labélisés.

Les critères à remplir pour ambitionner l'obtention du label pourraient être de:

- contribuer au projet de «territoire d'intelligences créatives»
- fonctionner en réseau avec d'autres établissements labélisés «Cercle de l'innovation».
- avoir une dimension transfrontalière
- s'inscrire dans une perspective de durabilité

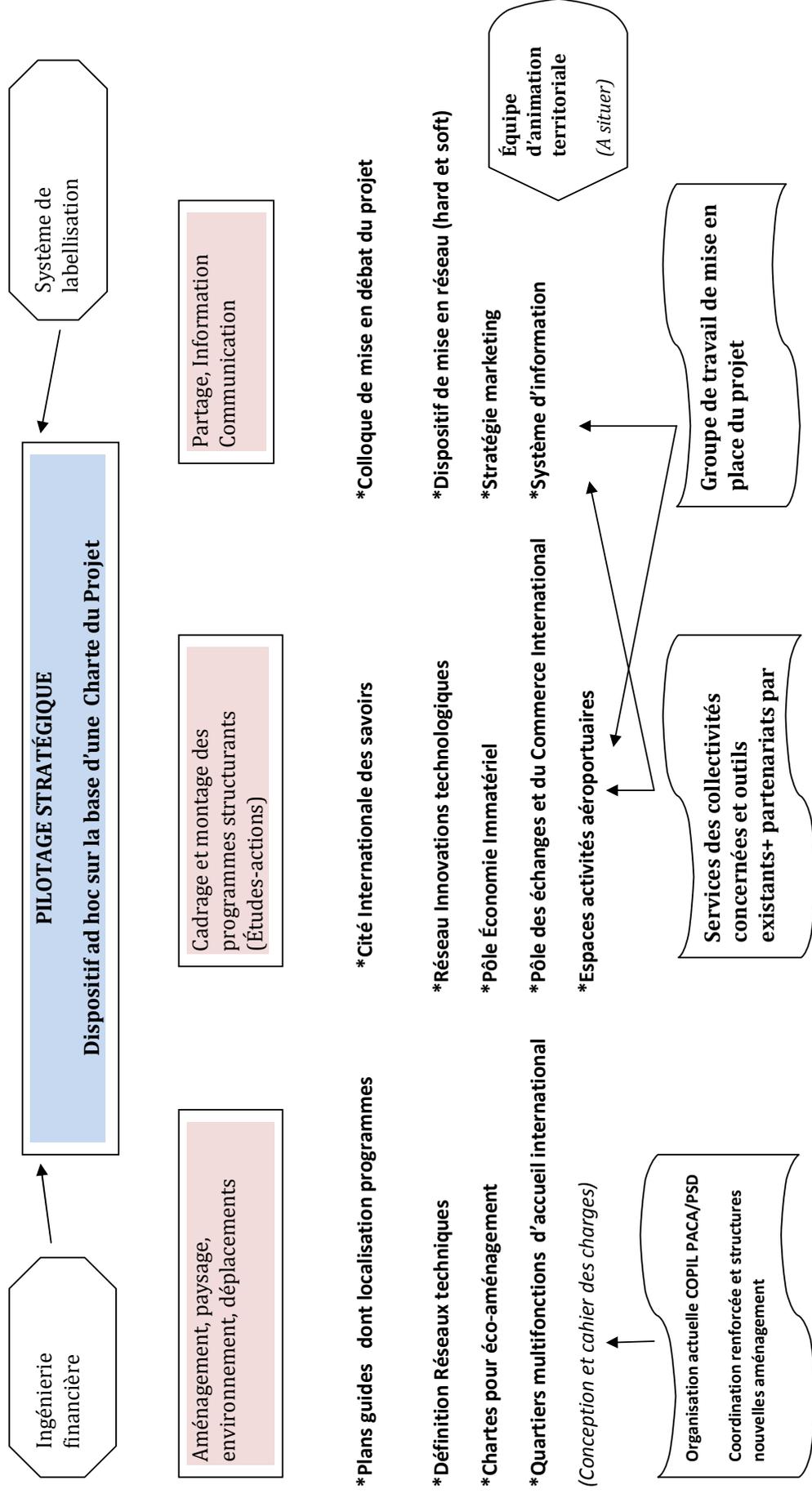
En donnant une visibilité internationale et une identité locale à ce territoire, la labellisation permettra de crédibiliser le projet, de lui donner une dimension de plus grande ampleur. Sa mise en œuvre, à travers le respect des critères, permettra d'atteindre plus rapidement les objectifs recherchés.

La structure binationale de mise en place de la labellisation pourrait être le comité de pilotage du PACA Genève/Saint-Genis/Gex, avec comme appui technique le groupe partenarial précédemment évoqué.

Montage des programmes structurants

Enfin, le travail de montage consistera à donner corps au projet spécifique, à le décliner selon des programmes à la fois immobiliers et d'animation économique (par exemple constitution de clusters), et à accompagner les acteurs jusqu'au stade de la réalisation. D'où des démarches spécifiques.

DEMARRAGE OPERATIONNEL DU PROJET « CERCLE DE L'INNOVATION » (2012-2013)



2. Focus sur le PSD Ferney-Grand Saconnex

Mise en place d'un dispositif opérationnel, incluant une maîtrise d'ouvrage

Le schéma mis au point pour le PSD convient bien pour les phases d'études. Par contre, il est inadapté aux phases opérationnelles qui exigent clarté des responsabilités et réactivité.

Sera-t-il possible, pour le PSD, d'intégrer les dispositifs Pays de Gex et Grand Saconnex, au moins au niveau de l'équipe projet, ce qui signifierait une équipe intégrée et non deux équipes juxtaposées qui tentent de se coordonner? Jusqu'ici, malgré l'existence d'un groupement de commande pour une équipe intégrée de maîtrise d'œuvre urbaine (ce qui représente déjà un acquis sensible), la réponse semble être plutôt en faveur de deux équipes juxtaposées. Et ce, compte tenu de la différence des systèmes opérationnels. Il se trouve que la CCPG va désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé de l'épauler dans la mise en place de son dispositif opérationnel, dans la définition des équilibres financiers et dans les premières négociations avec les opérateurs. Nous sommes favorables à ce que cette mission examine la faisabilité d'une équipe projet intégrée. Et, en cas de réponse négative, qu'elle structure les coordinations nécessaires, que ce soit au niveau programmatique (incluant les ordonnancements nécessaires) ou commercial (pas de concurrence interne).

Dans l'immédiat, il faudrait que le COPIL désigne deux élus référents (qui pourraient être les maires des deux communes) pour les décisions quotidiennes. Enfin, durant cette phase de préfiguration, il est peu probable que l'on puisse aboutir à un outil d'aménagement commun, cependant, les réflexions devront avancer sur ce point.

Montage des premières opérations

Trois premières opérations peuvent faire l'objet d'une réalisation immédiate sur Ferney-Voltaire: «La Cité internationale des Savoirs», «un Hôtel – résidence» et le «Business Resort». Des opérateurs potentiels ont été identifiés et les négociations peuvent démarrer ainsi que les processus opérationnels, dans la perspective d'une future ZAC. L'AMO aura pour rôle de fournir les cadres permettant ce démarrage. Il conviendra de poursuivre dans cette voie en vue de définir, pour l'ensemble du PSD les opérations à monter dans les trois prochaines années tout en mettant en place les modes de prospection, de commercialisation et de sélection des programmes. Tout cela étant primordial pour la suite.

3. la mise au point détaillée et le partage du projet économique

Il est important de créer une dynamique et d'aboutir à un projet économique transfrontalier majeur porté par plusieurs cercles d'influence, de manière à constituer un seul projet européen reconnu. D'où les propositions suivantes d'actions.

Un colloque de mise en débat du projet économique

Un séminaire s'est déjà tenu sur les questions économiques lors de la mise au point du projet d'agglomération. Il est proposé de prolonger cette démarche et d'organiser un colloque entièrement consacré au projet en lui donnant une résonance internationale.

Cet événement serait en quelque sorte l'indication du démarrage du projet.

la mise en réseau

Cette mise en réseau entre les divers programmes constitutifs du Cercle de l'Innovation, ne se fera pas automatiquement. Elle peut s'imposer comme une évidence (par exemple coopération des structures de formation au sein de la Cité Internationale des savoirs) ou au contraire apparaître à première vue comme peu évidente, ce qui est courant en matière d'open innovation.

Ces relations se construisent de plusieurs façons et peuvent évoluer dans le temps. Il faudrait cependant aller plus loin pour faciliter les échanges de données et les contacts. Outre l'animation économique en direction des entreprises et organisations du Cercle de l'Innovation, il faut pouvoir s'appuyer sur un réseau de câblage très performant et sur un système du type de celui qui préside aux universités virtuelles dans leurs versions les plus élaborées. Nous proposons le lancement d'une étude technique sur le sujet lors de la phase de préfiguration.

le système d'information

Il sera nécessaire de mettre au point un Extranet de projet ainsi qu'un système de management le plus performant possible. Il faudra adopter des modes de travail permettant les téléconférences et facilitant l'accès à l'information. Au niveau du projet d'agglomération, des réflexions ont déjà été entreprises dans ce sens. Il conviendra de les poursuivre et d'évaluer le fonctionnement par le passé afin de déboucher sur une Charte du Projet passée entre tous les acteurs.

Enfin, la question de la concertation avec les habitants et les travailleurs de proximité déjà en place est essentielle. Un tel projet suscite toujours des réactions et génère suspensions et malentendus. Il est clair qu'on ne doit pas se cantonner aux procédures de consultation publiques liées aux autorisations d'urbanisme et d'aménagement. Il faut évidemment une Maison du projet, un journal ad hoc et sans doute des réunions publiques dans les communes et les principales entreprises du secteur. Il faudra étudier notamment ce qui peut s'inscrire dans le cadre du projet d'agglomération et ce qui relèvera, le cas échéant, de dispositions spécifiques au Cercle de l'Innovation.

Un label, un colloque ou encore un système d'information sont autant de moyens de mettre en œuvre la stratégie de Cercle de l'innovation afin de lui garantir toutes les chances de réussite.





Communauté de Communes du Pays de Gex

135, rue de Genève
BP 441
01 174 Gex Cedex

Contact :

Philippe ESTIEU, responsable du service Développement économique
Tel : + 33 4 50 42 65 11

Crédits photos : Cern / H.Permegger / Palexpo / CCPG / AIG / ADE

Partenaires
Développement



SPG
INTERCITY
COMMERCIAL
PROPERTY
CONSULTANTS

Rhône-Alpes
Région

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Pays de Gex
un jour, l'avent sur le monde

Interreg
FRANCE-SUISSE

39